

LA FÉDÉRATION HORLOGÈRE

• SUISSE •

ORGANE de la CHAMBRE SUISSE DE L'HORLOGERIE, des CHAMBRES DE COMMERCE, des BUREAUX DE CONTROLE, des ASSOCIATIONS PATRONALES de l'INFORMATION HORLOGÈRE SUISSE et de la FIDUCIAIRE HORLOGÈRE SUISSE (Fidhor)

ABONNEMENTS:	Un an	Six mois
Suisse	Fr. 14,05	Fr. 7,05
Union postale	» 26,—	» 13,—
Majoration pour abonnement par la poste		
Compte de chèques postaux IV b 426		

Paraissant le Mercredi et le Samedi à La Chaux-de-Fonds

LES CONSULATS SUISSES A L'ÉTRANGER REÇOIVENT LE JOURNAL

Annonces: Publicitas, S. A. suisse de Publicité, 21, rue Léopold Robert, La Chaux-de-Fonds. — Succursales et agences en Suisse et à l'étranger

ANNONCES:

suisSES 15 centimes, offres et demandes de places 10 centimes le millimètre, étrangères 20 centimes le millimètre. Les annonces se paient d'avance.

Constitution de la Société générale de l'Horlogerie suisse S. A.

Vendredi matin 14 août, a eu lieu au siège de la Banque Cantonale Neuchâteloise à Neuchâtel, l'assemblée constitutive de la Société Générale de l'Horlogerie suisse S. A. (Allgemeine Schweizerische Uhrenindustrie A. G.), c'est-à-dire comme le lecteur le sait, de la Superholding, chargée de contrôler la production des parties détachées de montres, et, par là, la fabrication de la montre.

Les statuts de cette entreprise peuvent se résumer comme suit:

Durée indéterminée.

Siège Neuchâtel, avec faculté de créer des succursales.

La Société a pour objet de stimuler en Suisse, par tous moyens appropriés, la concentration de la fabrication de l'horlogerie et de ses branches annexes dans l'intérêt de la réorganisation de l'industrie horlogère dans son ensemble;

de participer financièrement, sous n'importe quelle forme, aux entreprises horlogères et à leurs exploitations annexes;

d'exercer le contrôle, de coopérer d'une manière efficace à l'activité des organes de la Direction générale et de fixer des directives pour toutes les entreprises industrielles auxquelles la Société participe dans une mesure déterminante, de même que pour toutes celles dont elle assume ces fonctions.

La Société a pour principes fondamentaux de son activité et de sa gestion, de rechercher et d'adopter toutes les mesures propres et utiles au maintien, à l'assainissement et au développement de l'industrie horlogère suisse.

Le capital social est fixé à 10 millions de francs, divisé en 10,000 actions nominatives de fr. 1,000.— chacune. Les actions de la série A, Nos 1 à 5,000 ont été souscrites par les Banques participantes et les actions de la série B, Nos. 5,001 à 10,000, par l'industrie horlogère.

Les actions ont été libérées de 20 % lors de leur souscription et le Conseil d'Administration est autorisé à appeler le solde de 80 % en un versement unique ou par paiements échelonnés. L'Assemblée générale peut augmenter le capital social en tout temps; les droits égaux des deux groupes d'actionnaires doivent être sauvegardés pour chaque émission d'actions nouvelles et le Conseil d'administration doit accorder un droit de préférence aux actionnaires.

Seules des sociétés ou des personnes morales, dont le siège est en Suisse, ou des citoyens suisses, peuvent être actionnaires.

La Société pourra se procurer d'autres ressources par l'émission d'obligations, l'obtention de crédits et de subventions.

Les organes de la Société sont:

- l'Assemblée générale,
- le Conseil d'Administration,
- l'organe de contrôle.

A l'Assemblée générale, chaque action donne droit à une voix, un actionnaire ne pouvant réunir plus de cinquième des voix présentées.

L'Assemblée générale se réunit à l'ordinaire chaque année dans les six mois qui suivent la clôture de l'exercice et à l'extraordinaire si le Conseil d'Administration ou l'organe de contrôle le juge nécessaire, ou encore sur décision de l'Assemblée générale ou si un ou plusieurs actionnaires représentant au moins la dixième partie du capital social le demandent.

L'Assemblée générale a les attributions principales suivantes:

- Adoption du compte de Profits et Pertes et du Bilan et déclaration de décharge à l'Administration, après lecture du rapport de l'organe de contrôle;
- Décisions sur l'emploi des bénéfices nets et la fixation du dividende;
- Nomination des membres du Conseil d'Administration;
- Désignation de l'organe de contrôle;
- Modification des statuts;
- Réduction ou augmentation du capital social;
- Résolutions concernant la dissolution de la Société ou sa fusion avec une autre Société.

Le Conseil d'Administration est composé de 19 à 25 membres; les deux groupes doivent y être représentés en nombre égal. Il est élu pour trois ans et les membres sortant sont immédiatement rééligibles. Seuls des citoyens suisses habitant la Suisse peuvent en faire partie. Il se constitue lui-même et nomme tous les trois ans dans la première séance après l'assemblée générale, un président, deux vice-présidents et éventuellement deux assesseurs qui forment le bureau, il leur adjointra un ou deux secrétaires qui ne font pas nécessairement partie du Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration est l'organe supérieur dirigeant de la Société. Il traite et décide de toutes les affaires de la Société qui ne sont pas réservées à l'Assemblée générale. Il est plus spécialement autorisé à contracter des emprunts. Il exerce une surveillance sur la gestion et sauvegarde d'une façon générale les intérêts de la Société. Il fixe les directives pour la conduite des affaires; il décide de l'organisation des opérations de la Société, établit le règlement de gestion et tout autre règlement nécessaire. Il désigne les membres autorisés à signer collectivement. Il décide de la nomination ou de la révocation du Directeur et des Fondés de pouvoirs, il fixe leurs traitements. Tous les engagements faits par la Société doivent être consacrés par la double signature.

Le Conseil d'Administration peut transférer une partie quelconque de ses compétences au Comité de Direction, à certains membres du Conseil d'Administration en qualité de délégués, à une ou à plusieurs tierces personnes, à la Direction ou à des commissions spéciales dont peuvent faire partie outre les membres du Conseil d'Administration, également des tiers.

Le Conseil d'Administration désigne un comité de direction pris dans son sein et dans lequel les deux

(Voir suite page 485.)

Liste des traités de commerce conclus entre la Suisse et les pays étrangers

(arrêtée au 1er mars 1931)

(Suite.)

Japon. — Traité de commerce, du 21 juin 1911. Ce traité peut être dénoncé, en tout temps, moyennant avis donné douze mois à l'avance.

Lettonie. — Convention commerciale, du 4 décembre 1924.

Cette convention peut être dénoncée, en tout temps, pour prendre fin six mois après.

Lithuanie. — Déclaration de réciprocité du 28 octobre 1922. Durée indéterminée.

Maroc (zone française). — Déclaration réciproque intervenue le 11 juin 1914 en vue de déterminer les rapports entre la Suisse et la zone française de l'Empire chérifien. Durée indéterminée.

Maroc (zone espagnole). — Déclaration réciproque intervenue le 4 août 1926 en vue de déterminer les rapports entre la Suisse et la zone de protectorat de l'Espagne dans l'Empire chérifien.

Cet arrangement est conclu pour une durée indéterminée.

Norvège. — Echange de notes datées du 5 et du 22 mai 1906. Ces notes peuvent être dénoncées, en tout temps, moyennant avis donné douze mois à l'avance.

Pays-Bas. — Traité de commerce, du 19 août 1875. Ce traité peut être dénoncé, en tout temps, moyennant avis donné douze mois à l'avance.

Traité de commerce, du 26 mai 1930. Ce traité n'est pas entré en vigueur jusqu'à présent; il n'a encore été ratifié ni par la Suisse ni par les Pays-Bas.

Persé. — Traité de commerce provisoire, du 28 août 1928.

Ce traité peut être dénoncé, en tout temps, moyennant avertissement donné trente jours à l'avance.

Pologne. — Convention commerciale, du 26 juin 1922.

Cette convention peut être dénoncée, en tout temps, pour prendre fin trois mois après.

Portugal. — Convention de commerce, du 20 décembre 1905.

Cette convention peut être dénoncée, en tout temps, moyennant avertissement donné 12 mois à l'avance.

Roumanie. — Accord commercial provisoire du 25 août 1930.

Cet accord a été conclu pour six mois; il est entré en vigueur le 1er septembre 1930, et pourra, à l'expiration des six mois, être dénoncé, en tout temps moyennant avertissement de trente jours.

Salvador. — Traité de commerce, du 30 octobre 1883.

Suède. — Echange de notes datées du 20 mars 1924.

L'arrangement reste applicable jusqu'à l'expiration d'un délai de trois mois à compter du jour de la dénonciation ou jusqu'à l'entrée en vigueur d'un traité de commerce proprement dit.

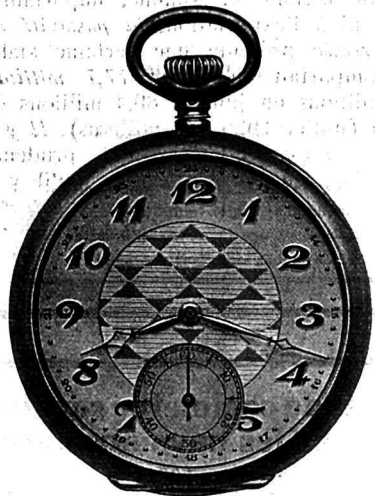
(*) *Tchécoslovaquie.* — Traité de commerce, du 16 février 1927.

Ce traité peut être dénoncé, en tout temps, pour prendre fin trois mois après.

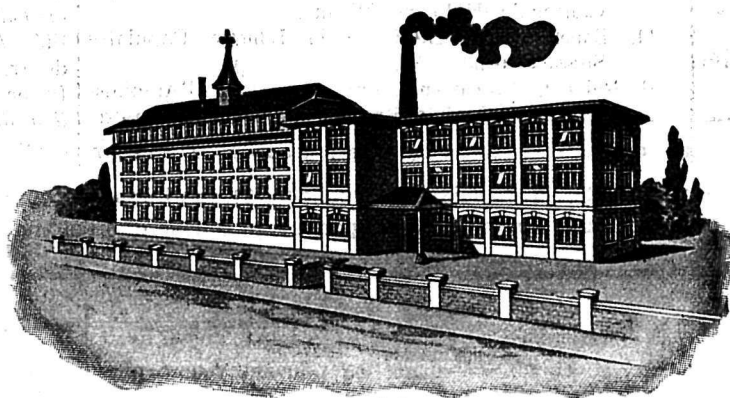
Turquie. — Modus vivendi du 21 avril 1930, valable jusqu'à l'entrée en vigueur de la convention de commerce du 13 décembre 1930. Cette dernière n'a encore été ratifiée par aucun des deux pays. Les dispositions du traité de commerce turco-suisse, du 4 mai 1927, relatives aux voyageurs de commerce et à leurs échantillons restent en vigueur jusqu'à la mise en application de la nouvelle convention.

SOCIÉTÉ HORLOGÈRE RECONVILIER

RECONVILIER WATCH CO S. A.

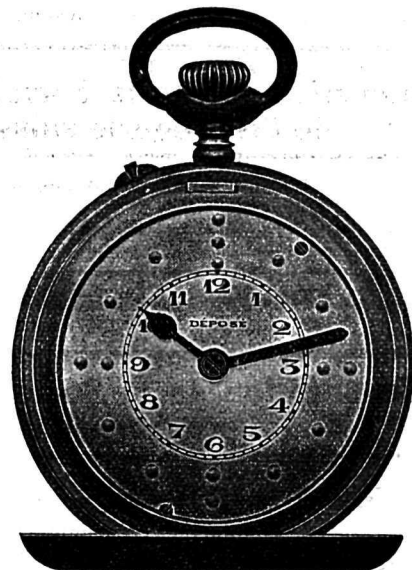


Montres ancre,
16, 17, 18 et 19 lignes,
lèpines et savonnettes.



Maison fondée en 1902

Spécialité de bonnes montres Roskopf
et ancre, de 15 à 30 lignes



MONTRE POUR AVEUGLES

Hauteur 26 et 22/12^{mes}. Dito en 16 sizes, mise à l'heure négative. Tous genres de boîtes plaqué or, laminé et galvanique, argent, argent galonné et tout ce qui se fait en métal et acier. Spécialité de mouvements livrés remontés, prêts à mettre en boîtes de montres or ou autres.

Réglages plats et réglages Breguet - Qualité rigoureusement garantie.

Société anonyme de la Fabrique d'horlogerie

LOUIS ROSKOPF

RECONVILIER

Maison fondée en 1906

106-1 J



métal et argent, lèpines et savonnettes, de 15 à 30 lignes



Fabrique de Boîtes BIELNA S. A., Bienne

plaqué or laminé et argent P 34-2 U

K.B.

Poinçon
de Maître

K. B. la marque de garantie, pour nos boîtes de haute qualité en plaqué or laminé 10 ans avec 20 microns et 20 ans avec 40 microns.

Agences de brevets - Offices fiduciaires
Avocats et Notaires - Renseignements commerciaux

L'Information Horlogère Suisse

Siège social:

La Chaux-de-Fonds

Renseignements - Contentieux



Pour vos commandes en mouvements seuls et montres baguettes ancre 3³/₄ Font., 4¹/₄ Peseux et Eta 4¹/₂ A. Schild; ainsi que pour tous autres genres sur petits calibres de 5¹/₄ à 10¹/₂ lig., adressez-vous en toute confiance à

A. FLEURY, „Joujou Watch“, au Noirmont,

lequel est à même de fournir une qualité irréprochable et à des prix intéressants.

Références et échantillons à disposition.

Décolletages et Taillages pour l'Horlogerie

FERNAND ALLIMANN

Téléph. 135 Moutier (Suisse) Téléph. 135

Spécialités :

BARILLETS
ARBRES DE BARILLETS

à tous degrés d'avancement.

Tiges garnies, Taillage de couronnes,
rochets, renvois, etc. 115-1 J

Ressorts pour petites montres depuis 2³/₄''
pour montres de poche
pour montres 8 jours

INSTALLATION ULTRA-MODERNE

FABRIQUE DE RESSORTS

PAUL DUBOIS, CORGÉMONT

Mouvements ancre et cylindre

11,8^{mm} (5¹/₄ lig.), 12,4^{mm} (5¹/₂ lig.)

14,6^{mm} (6¹/₂ lig.), 15,2^{mm} (6³/₄ lig.)

19,7^{mm} (8³/₄ lig.), 20,3^{mm} (9 lignes)

Mouvements baguettes, ancre et cyl., 3¹/₄, 3³/₄, 4¹/₄ et 4¹/₂ lignes.
Montres finies en or, argent et plaqué.

G. FROIDEVAUX, La Chaux-de-Fonds,

D.-P. Bourquin, 19.

Téléphone 23.602.

Yougoslavie. — Traité de commerce, du 28 février 1907.

Dénoncé par la Suisse au 20 septembre 1919, ce traité fut prorogé, chacune des parties pouvant le dénoncer moyennant avertissement donné trois mois à l'avance. Depuis la notification, en avril 1921, de la mise en vigueur d'un nouveau tarif douanier suisse, les accords tarifaires sont considérés comme abrogés, mais le texte du traité est appliqué à l'ensemble du territoire du nouveau royaume de Yougoslavie.

Constitution de la Société générale de l'Horlogerie suisse S. A.

(Suite de la première page.)

groupes d'actionnaires doivent être également représentés.

Le Président du Conseil préside également le Comité de Direction. Ce Comité, outre les mesures à prendre en vue de l'organisation rationnelle de l'activité et de la réalisation des tâches de la Société, a pour mission de surveiller plus particulièrement les Sociétés et les maisons affiliées ou placées sous son contrôle et de veiller à ce que ces dernières soient dirigées conformément aux directives établies par les organes de la Société générale et dans l'intérêt de l'industrie horlogère suisse. Il peut prendre toutes mesures utiles pour atteindre ce but.

La gestion proprement dite est confiée à une direction; son organisation, ses devoirs et obligations sont fixés par le règlement de gestion.

L'Assemblée générale nomme deux vérificateurs de comptes et un suppléant ou fait appel à une Société fiduciaire pour examiner les comptes annuels et présenter un rapport écrit sur les constatations faites.

Les comptes annuels seront arrêtés au 30 juin de chaque année. Le bénéfice net, après amortissements et versements à la réserve jugés nécessaires, sera réparti de la manière suivante: 5 % au Fonds de Réserves statutaire, jusqu'à ce que celui-ci ait atteint le 1/3 du capital social. Il sera distribué ensuite un premier dividende jusqu'à concurrence de 6 % du capital social. Le solde restant du bénéfice net demeurera à la disposition de l'Assemblée générale qui pourra l'utiliser comme superdividende, le destiner à la création de nouvelles réserves, comme participations aux bénéficiaires, ou de tout autre manière, conformément aux buts de la Société. Le Fonds de Réserves ordinaire est destiné à couvrir les pertes qui n'ont pas pu être amorties par le produit de l'exercice annuel.

**

L'Assemblée générale constitutive présidée par M. E. Strahm, a adopté les statuts dont le résumé est donné ci-dessus.

Elle a constaté la souscription totale du capital-actions et du versement de 20 % sur chaque action et elle a procédé à l'élection du Conseil d'Administration qui est composé des personnes suivantes:

- MM. Hermann Obrecht, ancien conseiller national, Soleure.
- Ernest Scherz, Directeur de la Banque Cantonale de Berne, Berne.
- M. Ernest Strahm, Directeur des Fabriques des Montres Zénith, Le Locle.
- Maurice Robert, Administrateur d'Ebauches S. A., Fontainemelon.
- César Schild, Administrateur d'Ebauches S. A., Grenchen.
- Louis Berthoud, Administrateur de la Maison Perret & Berthoud S. A., Genève.
- Maurice Savoye, Administrateur de la Fabrique des Longines, St-Imier.
- Albert Mosimann, Administrateur de la Fabrique Milda, à La Chaux-de-Fonds.
- Ernest Dubois, Administrateur de la Société Suisse des Fabriques de Spiraux Réunies S. A., à La Chaux-de-Fonds.
- Louis Huguenin, Fabrique d'Assortiments, Le Locle.
- Robert Guye, Fabrique Suisse de Balanciers S. A., La Sagne.
- Camille Flotron, Fabrique de Ressorts Résist S. A., à La Chaux-de-Fonds.

Bernard Hammer, Président du conseil d'administration de la maison Kummer S. A., à Bettlach.

Th. Schild, de la maison Schild Frères & Co., Grenchen.

L.-P. Monnet, Directeur de la Banque Cantonale Neuchâteloise, Neuchâtel.

M. Chapuis, Sous-directeur de la Banque Cantonale Neuchâteloise, Neuchâtel.

Louis Muller, Fabricant d'horlogerie, Vice-président du Conseil d'Administration de la Banque Cantonale de Berne, Bienne.

H. Baechler, Directeur de la Banque Populaire Suisse, Berne.

P. Reinert, Avocat, membre du Conseil d'Administration de la Banque Populaire Suisse, Soleure.

E. Hindenlang, Directeur de la Société de Banque Suisse, Siège de Bâle.

Paul de Pury, Directeur de la Société de Banque Suisse, siège de Neuchâtel.

C. Buhler, Directeur général de l'Union de Banques Suisses, Winterthur.

Paul Seid, Directeur de la Banque Commerciale de Soleure.

Th. Wolfensberger, Directeur de la Banque Fédérale S. A., Zurich.

H. Grimmelmann, Inspecteur général de la Banque Fédérale S. A., Zurich.

Ainsi donc l'œuvre en même temps si gigantesque et si délicate, qui consistait à réaliser une concentration de la fabrication des parties détachées de la montre est maintenant sous toit, grâce à l'énergie opiniâtre apportée à son travail par la commission financière; il faudrait pouvoir citer ici tous les noms des personnes qui collaborèrent à l'achèvement de cette énorme tâche, parmi lesquels nous rappelons en particulier ceux de MM. Ernest Strahm, Ernest Scherz et F.-L. Colomb; à tous l'expression de nos félicitations et de la reconnaissance des milieux horlogers; grâce à la réalisation des plans hardis élaborés par ces hommes dévoués et clairvoyants, de nouvelles perspectives s'ouvrent pour l'industrie horlogère suisse dont l'avenir apparaît dès maintenant moins sombre. Le malaise interne dont souffrait cette industrie pourra maintenant être écarté et la situation sera assainie progressivement grâce aux initiatives que l'on attend de la nouvelle entreprise.

La composition du Conseil d'Administration donne toute garantie que le travail de la super-holding s'inspirera des intérêts généraux de l'horlogerie et nous souhaitons que tous les efforts qui seront faits par elle dans ce domaine aboutissent promptement aux résultats que chacun attend impatientement.

Ajoutons, pour terminer, que la participation financière de la Confédération sera très probablement discutée à la prochaine session des Chambres.

Commerce extérieur

Suisse.

Dans l'échange des marchandises entre la Suisse et l'étranger, les importations entrent, en juillet, pour

une valeur de 187,3 millions de francs (mois précédent: 188,2 millions) et les exportations pour 109,6 millions de francs (mois précédent 110,2 millions).

Comparativement au même mois de l'année dernière, le commerce d'importation présente une diminution de 31 millions de fr. et le commerce d'exportation un déchet de 28,2 millions de fr.

Par rapport à juin dernier les modifications de la balance commerciale n'étant, en somme, importantes ni à l'importation ni à l'exportation, la passivité de la balance commerciale présente une certaine stabilité. Ainsi elle comportait en juillet 77,7 millions de fr. contre 78 millions en juin et 80,4 millions de fr. en juillet 1930 (juillet 1929: 70 millions). Il y a lieu de relever à ce propos qu'une grande prudence s'impose dans le jugement de la relation qu'il y a entre la balance commerciale et le mouvement des capitaux. Il peut même arriver quelquefois que le flux des capitaux soit un résultat du mouvement des importations. Dans les temps de crise que nous traversons la raison de l'importance des importations ne doit pas être cherchée principalement dans le mouvement des capitaux, mais en première ligne dans la politique commerciale des pays exportateurs, dans l'évolution des prix et dans la capacité d'achat de notre marché intérieur. Toutefois on peut dire qu'en général une balance commerciale passive correspond à une balance active des capitaux et inversement, bien que cela ne soit pas juste pour tous les pays.

La baisse de la valeur des importations, comparativement à juillet 1930, est due, en bonne partie, à la baisse de la moyenne des prix, en sorte que les importations de juillet 1931 sont sous-évaluées dans la même proportion. Si l'on retient le fait que les marchandises importées ont progressé, en quantité, de 0,4 millions de quintaux métriques (+4,7 %), alors que la valeur en a reculé de 31 millions de fr. ou de 14,2 % (après défalcation de l'or importé en vue de transactions bancaires), la chute de la moyenne des prix ressort plus clairement. Toutefois, il y a lieu de relever en même temps que cet état de choses relatif à l'importation est dû non seulement à la capacité d'achat de la Suisse, mais aussi à la concurrence de l'étranger. La moyenne des importations par jour ouvrable est, au point de vue purement numérique, de 1,2 millions de fr. inférieure à celle de juillet 1930 et de 0,3 millions à celle de juin dernier. En juillet 1931 la valeur des importations représente le 170,9 % de celle des exportations, contre 158,3 % pendant la même période de l'année passée.

La force de résistance de notre commerce d'exportation a continué de baisser parce que la demande de nos produits a été moindre sur le marché mondial. En juillet 1931 il est sorti de notre pays 22,288 quintaux métriques de marchandises par jour ouvrable, contre 35,940 q. m. en juillet 1930. La valeur des marchandises exportées par jour ouvrable est de 1 million de fr. inférieure à juillet 1930; elle est de 4,1 millions de fr. (comparé à juin dernier le recul est de 0,1 millions de fr. par jour ouvrable et de 0,2 par jour civil). En valeur les exportations atteignent cette fois-ci, numériquement parlant, le niveau le plus bas depuis 1925. Pour illustrer par un exemple l'évolution des prix, mentionnons à ce sujet que, par rapport à juillet 1930, en juillet 1931 le recul de la quantité (-38 %) a été supérieur à celui de la valeur (-20,5 %).

Exportation suisse d'horlogerie, etc., en Janvier-Juillet.

	1913	1930	1931
	Pièces	Pièces	Pièces
931 Mouvements finis	516.284	2.113.342	1.056.991
933 a Boîtes de montres brutes ou finies en argent	128.380	64.764	35.755
933 b » » plaquées or	†	*131.453	75.840
933 c » » en or ou platine	46.978	50.928	34.439
935 a Montres en métaux non précieux	4.293.874	2.947.788	2.224.471
935 b » » argent	1.848.499	275.244	149.216
935 c » » or	545.859	99.223	47.957
935 d Chronographes, etc.	13.609	52.379	44.148
936 a Montres-bracelets nickel, etc.	—	2.404.598	1.591.074
936 b » » argent	—	408.674	189.244
936 c » » or	116.625	444.567	305.403
936 d » » chronographes, etc.	—	2.127	39.331
936 e Autres montres	—	85.916	194.809
874 a/c) Orfèvrerie et argenterie, bijouterie	kg. 2.437	3.087	4.078
955 Phonographes, cinématographes	q. 3.440	9.085	5.455

† Comparaison impossible. * Dès 1^{er} février 1929.

Lithuanie.

Les chiffres du commerce extérieur en 1930, comparés aux chiffres de 1929, font ressortir une augmentation insignifiante: l'exportation a passé de 329,8 millions de litas à 333,7 millions, soit une augmentation de 3,9 millions de litas (1,2 %). L'importation a passé de 306,4 millions à 312,4 millions de litas,

soit une augmentation de 6 millions ou 2 % à peine et le chiffre d'affaires s'est élevé de 636,2 millions à 646,1 millions de litas, soit 9,9 millions de litas (1,6 %).

La balance commerciale en 1930 a été favorable à la Lithuanie, car l'exportation a dépassé l'importation.

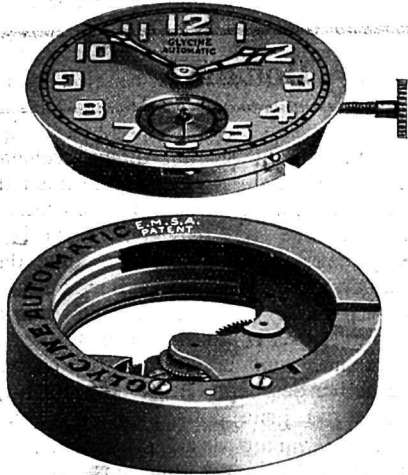
Notre montre à remontoir automatique a rencontré l'approbation des milieux techniques les plus compétents sans compter qu'elle a subi des épreuves pratiques concluantes.

GLYCINE

Solidité et simplicité sans égales. Appareil du remontoir automatique complètement indépendant du mouvement. Se remonte seule, par chaque mouvement du bras.

Brevet dans tous pays.

MONTRE AUTOMATIQUE GLYCINE E. M. S. A. AVEC SECONDE NÉE D'HIER.... DES ANNÉES D'AVANCE



MOUVEMENT AGRANDI

Nous cherchons grossistes bien introduits et solvables pour différents pays.

Faire offres à

GLYCINE WATCH Co
Bureaux Hôtel Elite, **BIENNE**



MOUVEMENT AGRANDI

Bureau d'Ingénieur-Conseil

(spécialiste en horlogerie et petite mécanique)

LAUSANNE 2, Grand-Pont **A. Bugnion** **GENÈVE** 20, rue de la Cité

Dépôts en Suisse et à l'étranger de brevets d'invention, marques de fabrique et de commerce, dessins et modèles industriels. Expertises sur la valeur des brevets d'invention.

Examens sur la qualité des montres et études pour améliorer leur fabrication. Etablissements de calibres. Mise au point d'inventions et constructions de modèles.

Etudes sur la rationalisation des ateliers, psychotechnie.

Monsieur Bugnion se rend régulièrement dans les cantons de Neuchâtel et Berne; rendez-vous sur demande. 1633-1 X

ROUES et MOUVEMENTS

en tous genres

1487-1 X

DORAGE

SCHEIBENSTOCK - GENÈVE

7, Couloouvrenière

Exécution rapide et soignée.

Téléphone 45.473

USINES „SPHINX“

MULLER & C^{IE} S. A.

SOLEURE

VIS - DÉCOLLETAGES - FORETS - TARAUDS

pour HORLOGERIE

PENDULERIE - OPTIQUE

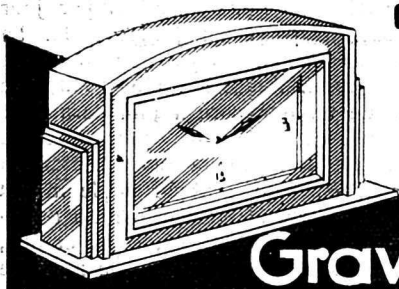
ET AUTRES INDUSTRIES

DÉCOLLETAGES

P 79 - 2 Sn

du plus petit à 30 m/m de grosseur

FORETS 0,05 à 5 m/m TARAUDS 0,25 à 12 m/m



C. HUGUENIN-SANDOZ, NEUCHÂTEL

CADRANS, AIGUILLES, CABINETS MÉTAL
MARBRE ET BOIS POUR PENDULETTES
GRAVURE SUR MOUVEMENTS, ROCHETS
COQS, CUVETTES, BOITES, NUMÉROTAGE
Téléphone 14.75

Gravure Moderne

CONFIEZ VOS ARGENTAGES
DE MOUVEMENTS À LA MAISON

TÉL. 180

LOUIS DANDELIER

si vous désirez toujours obtenir un travail de toute première qualité,
de très bon goût, et qui donne du cachet à vos mouvements.

SAINTE-IMIER

ANGLAGE DE FONTS.

LIVRAISONS EXTRA-RAPIDES.

GRAVURE DE LETTRES.

▲ PRODUCTION JOURNALIÈRE: 2000 CARTONS ▲

SUCCURSALE A GENÈVE, COULOUVRENIÈRE 11, TÉLÉPHONE 49.916

ATTENTION!

Dernière et importante découverte d'un bain spécial inoxydable, résistant à toutes les influences, et se prêtant merveilleusement pour les mouvements exportés dans les pays de l'Extrême-Orient, où l'argentage, s'oxyde facilement. Procédé garanti inattaquable. Demandez échantillons s. v. pl.

Allemagne. — Commerce d'horlogerie.

L'importation d'articles d'horlogerie en Allemagne s'élève, pour Janvier-Juin 1931, à 729 q. m. (680 en 1930) d'une valeur de 5,255,000 Mk. (7,242,000 en 1930), l'exportation à 33,013 q. m. (42,685 en 1930) et à 22,340,000 Mk. (28,348,000 en 1930). En voici le détail:

	Importation		Exportation	
	Quantité Pièces	Valeur 1000 Mk.	Quantité Pièces	Valeur 1000 Mk.
Janvier-Juin 1931				
Montres de poche et montres-bracelets:				
à boîte d'or et platine	35,262	2,156	15,322	895
» » d'argent	47,029	958	20,684	422
» » métal, etc.	86,156	905	149,493	868
Boîtes de montres de poche et de montres-bracelets:				
en or ou platine	1,005	20	358	11
en argent	6,940	33	4,794	16
en métal, etc.	43,147	72	238,747	106
Mouvements finis et ébauches de montres	118,090	1,128	88,458	679
	q. n.		q. n.	
Montres pour véhicules	6	21	1	2
Horloges, pendules, etc.	189	225	224	212
Janvier-Juin 1930				
Montres de poche et montres-bracelets:				
à boîte d'or et platine	6,599	319	6,780	324
» » d'argent	7,125	173	9,163	172
» » métal, etc.	734,236	2,216	541,212	1,469
Boîtes de montres de poche et de montres-bracelets:				
en or ou platine	815	10	296	6
en argent	17,965	149	13,904	101
en métal, etc.	234,414	845	295,525	990
Mouvements finis et ébauches de montres	4,856	30	9,868	28
	q. n.		q. n.	
Montres pour véhicules	27	55	24	51
Horloges, pendules, etc.	34,397	18,025	26,032	13,724

Grande-Bretagne.

Durant Janvier-Juin 1931, les importations d'horlogerie se sont élevées à 849,313 Lstg. contre 1 million 033,186 Lstg. en 1930, les exportations à 146,001 Lstg. contre 180,554 Lstg. En voici le détail:

	Importation		Exportation	
	Pièces	Val. Liv. st.	Pièces	Val. L. st.
Janvier-Juin 1931				
Horloges, pendules complètes	1,448,139	215,649	1,331,755	180,488
Parties détachées des dites	—	118,528	—	111,964
Montres à boîte d'or	119,130	125,635	117,563	118,613
» » » d'argent	198,680	75,961	121,281	47,113
» » » métal, etc.	2,029,908	282,459	1,776,271	249,416
Parties détachées des dites	—	83,934	—	67,164
Boîtes or	184,883	91,390	124,687	58,282
» argent	324,050	38,497	132,901	15,794
» métal	5,161	1,133	2,639	479
Janvier-Juin 1930				
Horloges, pendules complètes	56,348	30,295	27,974	20,750
Parties détachées des dites	—	5,939	—	5,155
Montres à boîte d'or	8,797	13,932	9,543	16,316
» » » d'argent	10,129	6,642	13,303	8,207
» » » métal, etc.	52,053	16,455	165,569	35,990
Parties détachées des dites	—	4,323	—	2,684
Boîtes or	179,848	90,111	125,073	58,620
» argent	351,588	39,769	125,102	15,317
» métal	845	62	199	112

Chronique financière et fiscale

Espagne. — Estampillage des billets de banque.

Selon décret du 23 juillet, la Banque d'Espagne procédera, dès le 10 août courant, à l'estampillage des billets de banque de l'ancien régime et émettra de nouveaux billets à l'emblème de la République. A partir du 10 septembre, la Banque ne délivrera plus de billets non estampillés et dès le 20 du même mois, les billets non pourvus de l'estampillage ne seront plus acceptés par les caisses publiques.

Roumanie.

Taxe de luxe et impôt sur le chiffre d'affaires.

Selon communication de la Légation de Suisse à Bucarest, les valeurs moyennes établies pour le deuxième trimestre de 1931, pour l'application de l'impôt sur le chiffre d'affaires et la taxe de luxe, sont restées les mêmes pour le 3e trimestre 1931, sauf les modifications suivantes:

- 1541 Montres de poche:
 - c) à boîte d'argent (pièce) 1,300 Lei
 - d) à boîte d'or ou platine » 4,000 »
- 1543 Pièces détachées de montres:
 - d) en or ou platine (le kg.) 120,000 Lei
- 1560 Bijouterie en or:
 - a) sans pierres précieuses (le kg.) 150,000 Lei
 - b) avec pierres précieuses » 200,000 »

Suisse. — Acceptation des pengös hongrois.

Il résulte d'une communication de la Banque Nationale Suisse que le contingent réservé à la Suisse par la Banque Nationale de Hongrie, pour l'acceptation des pengös, est déjà dépassé et que le contingent journalier, réduit dans de fortes proportions, oblige la Banque Nationale Suisse, momentanément, à n'accepter des pengös que sur demande préalable.

Informations

Avis.

Les créanciers de la maison *Sumbel & Siggelkow, à Hambourg,* sont priés de nous envoyer le relevé de leur compte en double, afin que nous puissions sauvegarder leurs intérêts.

- Nous mettons en garde contre:
 - B. *Gruzd, Kaunas (Lituanie).*
- Nous mettons en garde contre
 - C. *Robold, Dresde,*
 actuellement en faillite et qui continue ses affaires sous le nom de sa femme.

L'Information Horlogère Suisse
La Chaux-de-Fonds. Rue Léopold Robert 42.

Renseignements consulaires.

Les intéressés sont informés qu'ils peuvent obtenir tous renseignements sur la circonscription consulaire ci-dessous mentionnée auprès du Consul de Suisse de passage dans notre pays, soit:

- M. Ernst-Edouard Suter, de *Stuttgart*, dès le 1er août jusqu'à la mi-août, Kurhaus Acker, Wildhaus (Toggenburg), (Wurtemberg et Hobenzollern).
- M. Robert Miney, d'*Anvers*, dès le 13 août jusqu'à la mi-septembre prochain, à l'Hôtel Hess, Engelberg (provinces d'Anvers et du Limbourg).

Douanes

Chili. — Impôt sur les montres-briquets.

Aux termes d'une loi du 8 mai 1931, entrée en vigueur le 13 juin écoulé, il a été créé un impôt sur les allumettes, allumettes-bougies et les briquets de tous genres; cet impôt est de dix pesos par chaque briquet ordinaire ou de poche.

Costa-Rica.

Monopole fiscal sur les montres-briquets.

Par décret du 27 mars 1931, l'importation, la fabrication, la distribution et la vente des allumettes-bougies et autres similaires, y compris les briquets, font l'objet d'un monopole fiscal. L'infraction contre cette loi constituera le délit de contrebande, puni de prison de cinq ans au maximum et deux ans au minimum.

Nicaragua. — Montres-briquets et briquets.

Par un décret du 6 mai 1931, le gouvernement du Nicaragua a interdit dans la République la vente des allumettes, allumettes-bougies et les briquets de tous genres, qui produisent une flamme.

En conséquence, leur introduction reste prohibée par les particuliers à partir de cette date.

Importation de marchandises en Perse.

D'après une communication de l'Administration postale de Perse, les importateurs de marchandises en Perse doivent se procurer d'avance, jusqu'à nouvel avis, un permis d'importation auprès du Département du commerce persan.

Ile Maurice. — Majorations douanières.

Par décision du Conseil du gouvernement de l'Ile de Maurice, une augmentation de 10 % sur les droits prévus par le tarif douanier local est entrée en vigueur immédiatement, pour tous articles importés.

Légations et Consuls

Suisse.

Allemagne. Le Conseil fédéral a accordé l'exequatur au Dr. Max Hesse, nommé consul de carrière d'Allemagne à St-Gall, avec juridiction sur les cantons de St-Gall, Thurgovie et les deux Appenzel, en remplacement de M. Félix von Landmann, consul général, décédé.

Grande-Bretagne. Le Conseil fédéral a accordé l'exequatur à M. Charles-Auguste Kincaid, nommé consul honoraire de Grande-Bretagne, à Berne, avec juridiction sur le canton de Berne.

Registre du commerce

Raisons sociales.

Enregistrements:

- 27/6/31. — *Leuthold et Kissling*, soc. n. coll. (Juliette L., de Wahlern, Germaine K., de Cerlier), signent collectivement, atelier de sertissage, Rue Combe Grieurin 45, La Chaux-de-Fonds.
- 10/8/31. — *Georges Stünzi* (Charles-G. St., de Horgen, sépare de biens d'avec Nelly-Yvonne née Mauvais; procuration individuelle est conférée à Georges St., père), fabrique de machines de précision, rue du Nord 62 bis, La Chaux-de-Fonds.

Registre spécial (II)

Enregistrement:

- 10/8/31. — *Stauffer Eugène*, horloger, rue de la Balance 10 a, La Chaux-de-Fonds.

Modifications:

- 31/7/31. — La soc. an. « *Uhrenstein Aktiengesellschaft in Thun* (Watch Stone Company in Thun), Thune, modifie sa raison sociale en celle de *Uhrenstein Aktiengesellschaft in Thun* (Watch Stones Co. S. A. in Thun) (Watch Stones Co. Ltd. in Thun),

**POLDI
HUTTE**
ZÜRICH 5
LIMMATSTR. 23

ACIER POLDI

**ACIÉRIES
POLDI**
GENÈVE
TERREAUX DU TEMPLE

RADIUM

APPLICATION SOIGNÉE
A PRIX MODÉRÉS
SUR CADRANS ET
AIGUILLES.

!!!

M^{LLE} ANNY TSCHETTER

2, Rue du Rüschi, BIENNE

BUREAU FIDUCIAIRE ET COMMERCIAL
GEORGES FAESSLI

Licencié ès-sciences com. et écon. Expert comptable diplômé A. S. E.
Diplômé Chambre Suisse pour expertises comptables
Rue du Bassin 4 **NEUCHÂTEL** Téléphone 12.90

COMPTABILITÉS, EXPERTISES, IMPOTS, ORGANISATIONS
— COMMERCIALES ET INDUSTRIELLES — ASSURANCES —

Fritz Lüthy & Co

THOUNE (Suisse)

Fabrique de PIERRES FINES pour l'horlogerie

Maison de confiance et de premier ordre — Fondée en 1906

Glaces, Balanciers
Gouttes, Contrepivots
soigné
et bon courant



Sciages carrelés pour
assortiments
Chevilles carrées ou
rondes pour ellipses

Pierres fines en
Bouchons - chatons rectifiés garantis ronds
pour toutes industries 159 T

Bouchons laiton rectifiés
Pose de chatons dans les mouvements
Potence et outillage pour la pose

FABRIQUE DE CADRANS MÉTAL
FROIDEVAUX + CIE
NIDAU — BIENNE

Perfine Mouvements
WATCH BIENNE
ancres baguettes

Fondée en 1893

et montres complètes, en chro-
mé, argent, or et or blanc. P 445 U

CHARLES PERRENOUD

Demandez offres de prix.

Correspondance dans toutes les langues.

BIENNE rue du Musée 14
Téléphone 49.17



Oui, une Sensation

sera certainement la nouvelle
montre-bracelet 6³/₄ et 5¹/₄ lig.
sans remontoir

AUTORIST

qui fera son apparition sur
le marché prochainement.
Construction simple,
Marche parfaite!

Prix au détail depuis Frs. 55.—

On demande

offres pour montres-bracelets
ancres et cyl. 5¹/₄ boîtes chro-
mées, rectangle, cad. émail.
Cyl. 8³/₄ à vue, boîtes chro-
mées de forme. Lépins ancre
17¹/₂ 10 rub. Métal chromé. Sav.
10¹/₂ 12¹/₂ plates, acier oxydé
et métal chromé. Ainsi que
pour tous autres articles bon
marché en montres de poche
et bracelets.
Offres sous chiffre P 3505C
à Publicitas La Chaux-de-Fonds.

Timbres Caoutchouc
en tous genres
C. LUTHY rue Léopold
Robert 48

Cherchons

relation avec fabricant de
lépins argent, genre An-
gleterre.

Faire offres sous chiffre
P 3512 C à Publicitas La
Chaux-de-Fonds.

Horloger Suisse
à Tunis

cherche représentation,
consignation.

Ecrire sous chiffre
F 68441 X à Publicitas
Genève.

ATTENTION!
J'achète au comp ant montres
or, argent et mouvement pour
marché anglais.
Offres sous chiffre P 3517 C
à Publicitas La Chaux-de-
Fonds.

RÉGLAGES

plats, Breguet, coupages et re-
touches sont demandés.

S'adr. à Mme Piguet, Nord
65, Chaux-de-Fonds.

Suis acheteur d'une
machine à creuser

des pierres fines.

Offres s. chiffre Q 6687 G à
Publicitas St-Gall.

Annuaire de l'Horlogerie Suisse

CHAPALAY & MOTTIER S. A.

Edition 1931

a paru

Nomenclature complète des industriels
horlogers et des branches annexes,
établis en Suisse et dans les Départe-
ments français du Doubs et de la
Haute-Savoie.

Indication de l'inscription au Registre
du Commerce.

Tarifs douaniers et formalités con-
sulaires.

Contrôle fédéral des ouvrages en mé-
taux précieux, et Arrêté du Conseil
fédéral concernant les ouvrages en
plaqué ou doublé d'or.

Liste des marques de fabriques.

Etc., etc.

En vente au prix de:

Fr. 4.—

à **PUBLICITAS**

Société anonyme suisse de Publicité à La Chaux-de-Fonds

et dans les principales librairies.

10/8/31. — *Looping S. A.*, fabrication et commerce de réveille-matin, La Chaux-de-Fonds. Frédéric-Arthur Danguy, de Paris, et Georges-Henri Dalcher, de La Chaux-de-Fonds, sont nommés directeurs avec sign. indiv.
 7/8/31. — *Dr. Arthur-Werner Haefeli*, Zurich 8. Le siège est transféré à Florastr. 28, Zurich 8 et le genre de commerce en: traitement des matières en or et argent.
 7/8/31. — *Gebrüder Pochon, Aktiengesellschaft (Pochon frères, Société anonyme)*, bijouterie, orfèvrerie et argenterie, etc., Berne. Adolt Pochon-Demme, décédé, est radié du Cons. adm. Sont nommés procurés avec sign. collect. Max Pochon-Degen et René Pochon, tous deux de Berne.
 8/8/31. — *Louis Moenig et Cie*, horlogerie, La Chaux-de-Fonds. Emile-Alcide Taillard s'est retiré de cette soc. n coll.

Faillites.

Etat de collocation:

Failli: *Mathey Ariste*, fabricant d'horlogerie, Tavannes.
 Délai pour action en opposition: 22 août 1931.

COTES

14 août 1931

Métaux précieux

Argent fin en grenailles fr. 65.— le kilo
 Or fin, pour monteurs de boîtes > 3500.— »
 » laminé, pour doreurs > 3575.— »
 Platine manufacturé > 8.— le gr.
 Pour platine fourni par les clients, majoration de fr. 1.75 dès le 8 juin 1931.
 Boîtes or et bijouterie, Cote N° 3 en vigueur dès le 7 juin 1929.

Cours du Diamant-Boart:

Prix de gros en Bourse au comptant.

	par carat
Qualités ordinaires	fr. 8.00—8.20
Grain fermé, petit roulé	> 8.10—8.40
Boart Brésil	> 8.50—8.70
Eclats	> 7.40—7.80

Marché: Tendance ferme.

Cours communiqués par:

J.-K. Smit & Zonen, Amsterdam.

Agent: S. H. Kahl, Diamants, Genève.

		Comptant		A terme	
London	11 août	12 août	11 août	12 août	12 août
(Ces prix s'entendent par tonne anglaise de 1016 kg. en £ stg.).					
Aluminium intér.	85	85	—	—	—
» export.	85	85	—	—	—
Antimoine	42.42.10/	42.42.10/	—	—	—
Cuivre	32.7/6	32.8/1 1/2	33.4/4 1/2	33.6/10 1/2	—
» settl. price	32.7/6	32.7/6	—	—	—
» électrolytiq.	35.36.10	35.36.10	—	—	—
» best. selected	33.5-34.10/	33.5-34.10/	—	—	—
» wire bars	36.10/	36.10/	—	—	—
Etain anglais	113.15-114.5/	116.15-118.15/	—	—	—
» étranger	111.13/9	115.7/6	114.3/8	117.17/6	—
» settl. price	111.15/	111.5/	—	—	—
» Straits	113.5/	116.15/	—	—	—
Nickel intérieur	170	170	—	—	—
» exportation	175	175	—	—	—
Plomb anglais	13.5/	13.5/	—	—	—
» étranger	11.17/6	11.16/3	12.11/3	11.18.9	—
» settl. price	11.17/6	11.10/	—	—	—
Zinc	11.6/3	11.7/6	11.18.9	12.1/3	—
» settl. price	11.5	11.7/6	—	—	—

		Comptant			
Paris	8 août	10 août	11 août	12 août	12 août
(Ces prix s'entendent en francs français par kg. 1000/1000)					
Nitrate d'argent	203	200	200	200	200
Argent	280	275	275	275	275
Or	17.500	17.500	17.500	17.500	17.500
Platine	37.000	37.000	37.000	37.000	37.000
» iridié 25 %	65.250	65.250	65.250	65.250	65.250
Iridium	140.000	140.000	140.000	140.000	140.000

		Comptant			
London	8 août	10 août	11 août	12 août	12 août
(Ces prix s'entendent par once troy (31 gr. 103) 1000/1000).					
Or (shill.)	84/11 3/4	84/11 1/2	84/10 5/8	84/11 1/2	—
Palladium (Lstg.)	3 1/2 - 4	3 1/2 - 4	3 1/2 - 4	3 1/2 - 4	—
Platine (shill.)	160	160	160	160	—

		Comptant			
London	8 août	10 août	11 août	12 août	12 août
(Ces prix s'entendent par once troy (31 gr. 103) 1000/1000).					
Argent en barres	12.15/16	12.9/16	12.5/8	12.5/8	—

		Comptant			
New-York	8 août	10 août	11 août	12 août	12 août
(Ces prix s'entendent en cents par once de 31 gr. 103).					
Argent en barres	27 1/2	27 1/8	27 1/8	28 1/4	—

		Escompte et change.			
		Suisse: Taux d'escompte		2 % 3 %	
		» » avance s/nantissement			
		Parité Esc. Demande Offre en francs suisses %			
France	100 Frs	20.155	2	20.—	20,20
Gr. Bretagne	1 Liv. st.	25.22	4 1/2	24.88	24,95
U. S. A.	1 Dollar	5.18	1 1/2	5.11	5,145
Canada	1 Dollar	5.18	—	5,095	5,12
Belgique	100 Belga	72.06	2 1/2	71,25	71,60
Italie	100 Lires	27.27	5 1/2	26,75	26,95
Espagne	100 Pesetas	100.—	6	43,85	45,25
Portugal	100 Escudos	23.29	7	22,20	22,80
Hollande	100 Florins	208.32	2	206,50	206,90
Indes néerl.	100 Guilders	208.32	—	205.—	205.—
Allemagne	100 Reichsmk.	123.45	10	—	—
Dantzig	100 D.Gulden	100.88	7	100,30	100,50
Autriche	100 Schilling	72.93	10	71,75	72,20
Hongrie	100 Pengö	90.64	9	—	—
Tchécoslov.	100 Cour.	15.33	5	15,15	15,25
Esthonie	100 Cour.	139.—	7	136.—	137,20
Lettonie	100 Cour.	100.—	6	98.—	98,50
Lithuanie	100 Lits	51.80	6 1/2	51,30	51,90
Russie	100 Tchervon.	2666.—	6	2638.—	2640.—
Suède	100 Cr. sk.	138.89	4	137,10	137,30
Norvège	100 Cr. sk.	138.89	4	136,90	137,10
Danemark	100 Cr. sk.	138.89	3 1/2	136,95	137,15
Finlande	100 Markka	13.05	6	12,70	13.—
Pologne	100 Zloty	58.14	7 1/2	57,10	57,60
Yougoslavie	100 Dinars	9.12	7 1/2	9,05	9,12
Albanie	100 Francos	100.—	9	—	—
Grèce	100 Drachmes	6.72	9	6,50	6,70
Bulgarie	100 Leva	3.74	8 1/2	3,60	3,75
Roumanie	100 Lei	3.10	8	3,03	3,08
Turquie	100 Livres t.	2278.40	—	241.—	241,60
Egypte	100 Livres ég.	2592.—	—	2550.—	2552.—
Afrique Sud	1 Liv. st.	25.22	5	25.—	25,15
Australie	1 Liv. st.	25.22	6-7	18,80	19,30
Argentine	100 Pesos	220.—	6	144.—	149.—
Brsil	100 Milreis	62.08	—	30.—	35.—
Chili	100 Pesos	63.—	8-9	61.—	63.—
Uruguay	100 Pesos	536.—	—	217.—	218.—
Colombie	100 Pesos	504.—	7	490.—	492.—
Pérou	100 Soles pér.	207.50	7	144,50	146,50
Equateur	100 Sucres	103.60	10	100.—	102.—
Bolivie	100 Bolivianos	189.16	—	183.—	185.—
Vénézuéla	100 Bolivars	100.—	—	87.—	89.—
Mexique	100 Pesos	258.32	—	251.—	253.—
Philippines	100 Pesos	258.—	—	251.—	253.—
Indes brit.	100 Roupies	189.16	6	180.—	185.—
Chine	100 Taels	—	—	155.—	155,70
Japon	100 Yens	258.33	5.11	250.—	255.—

Imprimeurs: Haefeli & Co., La Chaux-de-Fonds.

UNIVERSO S.A.

LA CHAUX-DE-FONDS

Fournit avantageusement AIGUILLES

pour Montres de poche, Bracelets, Boutonniers, Jouets, Pendules, Pendulettes, Réveils, Compteurs, Boussoles, Manomètres, Baromètres, Polymètres, Curvimètres, Tachymètres, etc. à tous autres appareils de mesure en toutes formes et toutes grandeurs.

INSTALLATION SPÉCIALE

pour Découpages de tous articles de fournitures en série soit: Brides-Crochets pour Ressorts de Barillet-Masses, etc. Tours d'Heures appliques pour Cadres métal.

QUALITÉS

Depuis l'article le plus soigné au plus ordinaire.

PRIX

Conditions spéciales peuvent être convenues pour grandes séries

Choix immense & Qualité supérieure à Prix égal.

* CATALOGUE À DISPOSITION *

Fabrique d'horlogerie importante possédant outillage moderne et fabriquant toutes ses ébauches de 5 1/4 à 17 lig.

désire collaboration ou fusion

avec autre manufacture ou fabricant en vue d'améliorer sa trésorerie momentanément gênée par suite de la crise.

Réputation mondiale et marque universellement connue. Excellente affaire pour financiers.

Offres sous chiffre P 3478 C à Publicitas La Chaux-de-Fonds.

Fd. & Ad. DROZ

Parc 91
La Chaux-de-Fonds

livrent avantageusement mouvements 4 lig., ovales ancre.



25-2 C
10,5 x 16 mm.

Pierres fines

Vérifiages - Amincissements (Flachschleiferei)

tous les genres, justes entre un centièmes

c'est toujours
A. Girard, à Erlach
qui fait le mieux et meilleur marché.

Miss Wilson pour

TRADUCTIONS

case post. 1129
Bienne

A remettre aux environs de Genève (France) en pleine exploitation, une

Fabrique d'articles en Galalthe

outillage perfectionné, bonne clientèle, commandes assurées.

Ecrire sous chiffre B 9379X à Publicitas Genève.

Fr. 1.50

c'est le prix d'un morceau de **Savon Watch**.

Grâce à lui les effets de la transpiration ne sont plus à craindre. — En vente dans les pharmacies et drogueries ou au dépôt

L^e Cardinaux, Tavannes.
Téléphone 55.

Situation et Avenir

Bijouterie en gros à Genève demande **commanditaire ou employé intéressé**, app. 20 à 30.000 fr. Extension. Connaissant partie commerciale ou voyage en Suisse.

Ecrire sous chiffre **F 9410 X** à **Publicitas Genève**.

On cherche à louer

un atelier pour l'horlogerie à Bienne de 6-8 places avec force et lumière installées dans le local; la préférence sera donnée à fabricant d'horlogerie qui sortirait des sertissages pour le loyer du local.

Adressez offres avec prix sous chiffre **C 21915 U** à **Publicitas St-Imier**.

Achète régulièrement

comptant

montres et mouvements ancre et cylindre.

Offres avec derniers prix à case postale 44, Bâle 9.

Contrôleur

La Société Suisse des Fabricants de Boîtes de montres en or, à La Chaux-de-Fonds, met au concours la place de contrôleur. Aptitudes nécessaires: Connaissance approfondie du tarif minimum des prix de façons et de la comptabilité. Entrée probable en fonctions: 1er septembre 1931.

Faire offres en indiquant ses prétentions pour le traitement au bureau de la Société Suisse des Fabricants de Boîtes de montres en or, Jaquet-Droz 37, La Chaux-de-Fonds.

Association

On cherche à s'intéresser dans une petite fabrique d'horlogerie faisant l'ancre et cylindre en petites pièces, bon courant.

Offres sous chiffre **P 3496 C** à **Publicitas Chaux-de-Fonds**.

Heures sautantes

On demande offres avec illustrations et prix pour montres-bracelets et montres de poche avec heures sautantes.

Adressez offres sous chiffre **P 3506 C** à **Publicitas La Chaux-de-Fonds**.

Mr Lancel de Paris

recevra les offres pour pendulettes et pendulettes électriques, cadres nouveaux et toutes nouveautés en horlogerie, sauf montres courantes, le mercredi 19 août, à l'Hôtel de la Fleur-de-Lys, à La Chaux-de-Fonds.

On demande


mouvements ancre

d'occasion, 10 1/2, 8 3/4, 6 3/4 et 6 1/2 lig.

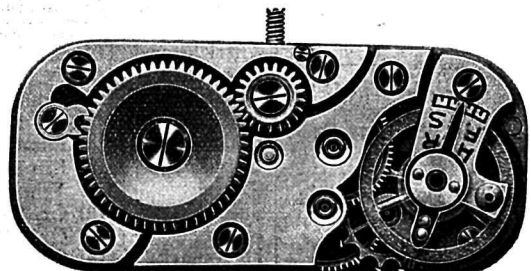

Paiement comptant.

Offres sous chiffre **B 21419 U** à **Publicitas Bienne**.

Installations de dépoussiérage
 pour
Lapidaires, Tours à polir, etc.
 Innombrables références, 35 ans d'expériences
Ventilation S. A., Stäfa
 Zurich




4 1/4

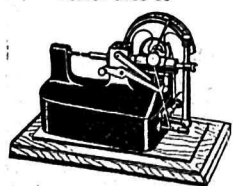
10 X 23 MM.
CAL. 651. ANCRE A VUE

10 X 23 MM.
CAL. 660. CYLINDRE À VUE



**Pivots!
Châtons!
Ressorts!**

JAUGES et toutes pièces de précision d'HORLOGERIE et de MÉCANIQUE!
 seront exacts au 1/10 de centième, ou au millième, si vous les mesurez avec ce



MICROMÈTRE indiquant les 1/1000 de mm. Recommandé lorsque la précision des micromètres courants ne suffit pas à éviter des contestations. — Ne peut être forcé. — Plus de 300 appareils en service dans les premières fabriques d'horlogerie, usines de mécanique, bureaux de contrôle officiels, aciéries, etc.

**Mécaniciens!
Horlogers!**



Ne faites plus de jauges-tampons!
 puisque vous les obtenez à bien meilleur compte chez nous (Fr. 0,75 la pièce, de 0,50 à 2,50 mm.)
 Marque «HC», et en haute précision (± 1/1000 de mm). Pour d'autres diamètres: prix sur demande. — Stock normal: 10.000 jauges, dans tous les 1/100 de mm. — Production mensuelle: environ 4000 jauges, utilisées par les premières fabriques d'horlogerie, de fournitures, de compléments, les ateliers fédéraux, les écoles, etc.



Fabrication d'échantillons de référence combinables précision: jusqu'à 1/1000 de mm. Besoin de mesure de bureaux de contrôle (États) et de la plus haute précision pour des fabrications d'horlogerie, de pièces détachées et d'outillage.
TOUS OUTILLAGES ET TRAVAUX DE PRÉCISION.

MICROMÉCANIQUE A:
 ANCT HÖNEGGER, GOLAY & C^{ie}
NEUCHÂTEL

Brevets d'invention - Marques

Elaboration et dépôt de demandes de brevets et d'enregistrements de marques en tous pays selon prescriptions réglementaires.

W. KOELLIKER, Ing.-Conseil, BIENNE
 93, Rue Centrale Tél. 3122



Notre idée fait son chemin

et chaque jour sont plus nombreux les fabricants qui vont au succès en améliorant toujours plus la qualité de leurs produits.

Notre aide leur est précieuse, car il est reconnu que grâce aux procédés spéciaux et à la matière lumineuse que nous employons, nos „posages“ sont incomparables par leur belle apparence verte, leur luminosité, leur résistance et leur durée.

L. MONNIER & C^o
LA CHAUX-DE-FONDS
 Tél. 14.38 Tourelles 38
GENÈVE
 Charmilles 10 Tél. 23.628

69-1 C Représentants pour la Suisse des Matières lumineuses
MERZ & BENTELI, BUMPLITZ

FABRIQUE DE FOURNITURES D'HORLOGERIE
HERMANN KONRAD S.A.
 LA CONDEMINÉ MOUTIER LA CONDEMINÉ



ATELIER SPÉCIALEMENT ORGANISÉ POUR LA FABRICATION DE L'ARBRE DE BARILLET PIVOTÉ ET PIQUÉ

Fabrication d'arbres de barillet
Qualité spéciale

La spécialité consiste en ce que la piqure est faite non seulement dans le sens diamétral, mais qu'elle atteint les deux faces, comme l'indique notre petit cliché ci-contre.

La qualité de notre travail favorise la fabrication du barillet par procédés interchangeables.

Notre outillage comportant plus de 150 machines perfectionnées est le mieux compris pour la fabrication de l'arbre de barillet.

Demandez nos échantillons.